

Examen d'un projet de loi sur l'aide active à mourir « avant l'été » ? Chiche !

Ce mardi 30 janvier 2024, devant l'Assemblée nationale, le Premier ministre, Gabriel Attal, dans son discours de politique générale, s'est exprimé sur le sujet de la fin de vie, pour fixer un calendrier et une orientation.

Tout d'abord, l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD) prend acte des annonces du Premier ministre concernant le « *renforcement des unités de soins palliatifs* » sur l'ensemble du territoire, avec une unité prévue dans chaque département. Cette mesure constitue un pas significatif vers une meilleure prise en charge des patients en fin de vie, et l'ADMD salue cette annonce. Néanmoins l'ADMD reste dans l'attente de la présentation du plan décennal 2024-2034 sur les soins palliatifs qui devait intervenir avant la fin du mois de janvier.

De plus, l'ADMD note avec intérêt l'engagement du Premier ministre à proposer l'examen d'un projet de loi sur l'aide active à mourir aux députés « *avant l'été* ». Cependant, l'ADMD tient à mettre en garde contre toute tentation de report, qui se fera inévitablement au détriment des plus vulnérables. Il est donc impératif que ce sujet soit traité dans un délai raisonnable.

L'ADMD s'inscrira dans une démarche constructive avec le Gouvernement pour élaborer un projet de loi équilibré, républicain et juste. Forte de son expérience de terrain depuis 44 ans et de son expertise, l'ADMD sera également à la disposition des parlementaires afin de proposer des amendements qui garantissent le respect des droits fondamentaux des individus dans tous les cas de fin de vie.

L'ADMD reste ferme dans sa conviction que chaque individu a le droit de choisir sa fin de vie dans la dignité, et elle continuera à œuvrer sans relâche et avec vigilance pour que ce droit soit reconnu et respecté en France.